

# Marcot

la  Plagne

## *Compte-Rendu* *Conseil Municipal*

**07 JUILLET**  
**2008**



**BON ÉTÉ** à tous ....

**Présents** : M. Richard BROCHE, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,  
MM. Robert ASTIER, Bernard AUBONNET, adjoints,  
Mme Ginette REBUFFET, Conseillère Municipale  
MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusés** : M. André BROCHE, adjoint (pouvoir à M. Jean Marie GERMAIN), M. Joël OUGIER SIMONIN, adjoint (pouvoir à M. Marin VIVET GROS), M. Michel BORLET, conseiller municipal (pouvoir à M. David ALLEMOZ)

**Absent** : M. René ALLAMAND, conseiller municipal

David ALLEMOZ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie le public venu nombreux à cette première séance du Conseil Municipal à la mairie annexe salle omnisports "Pierre LEROUX" - Plagne Centre.

Monsieur le Maire demande si les conseillers souhaitent apporter des observations au compte rendu du Conseil Municipal du 02 juin 2008.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ses condoléances, au nom du Conseil Municipal et en son nom personnel, à Julien LIZEROUX et sa famille suite au décès accidentel de Yohann LIZEROUX, son frère.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Gratuité des tennis du chef lieu
- Fixation des tarifs au m<sup>2</sup> SHON
- Demande de subvention pour mise en place d'une vidéo surveillance sur la station.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de ces points.

Ensuite, Monsieur le Maire passe la parole à M. Patrick HAZEAX, Directeur de la Maison du Tourisme, venu présenter la structure aux membres du Conseil Municipal.

## Maison du Tourisme

M. Patrick HAZEAX rappelle que la Maison du Tourisme d'Aime Macot La Plagne est un organisme de type associatif créé en 2005 et subventionné par les communes de Macot La Plagne et d'Aime.

La Maison du Tourisme (MATO) met en oeuvre toutes les activités en terme d'accueil et d'animation sur les deux communes.

L'équipe de travail est composée d'une direction, de services administratif, d'animation, de logistique, d'évènementiel et d'accueil. L'équipe permanente est de 19 personnes (réparties sur les différents services), renforcée par des saisonniers l'hiver comme l'été (40 à 50 personnes au total).

En terme d'animation, la MATO met en place, autant dans la vallée que dans la station, des manifestations culturelles, sportives, divertissantes ou caritatives (Urban Plagne, Salon du Livre, Fête de la Tulipe, 6000 D, Fête du Patrimoine, Fête contre la Muscoviscidose...), et de nombreuses animations (soirée spectacle, concert au théâtre de verdure, visite du patrimoine...).

En terme d'accueil, les hôtesses ont une connaissance parfaite de la station et des activités afin de pouvoir répondre à toutes les questions que les clients peuvent se poser et proposent un certain nombre de services (vente des activités pour le compte des différents prestataires, vente de tickets de stationnement...)

Toute la documentation proposée à la vente ou mise à disposition gracieuse sur la station est réalisée par les services de la MATO (Bonnet de La Plagne, Programme animation, plan des stations, des sentiers...).

M. Patrick HAZEAX souhaite attirer l'attention des conseillers municipaux sur l'évolution de l'été en montagne dont la fréquentation est plutôt en baisse. Il appelle à la mobilisation de tous les acteurs de la station pour trouver des solutions afin de redynamiser l'été. Il ajoute qu'il serait important que la station se penche sur l'activité VTT. Il rappelle que 180 km de sentiers VTT avaient été créés. Suite à la fermeture progressive des remontées mécaniques, la pratique du VTT sur la station s'est perdue.

Ensuite, M. Patrick HAZEAX présente la carte de fidélisation mise en place cet été qui permet aux usagers de créditer des unités qui serviront à payer les différentes activités de la station (une soixantaine d'activités).

Cette carte n'est pas nominative et permet aux usagers d'avoir des avantages, jusqu'à 30% de réductions sur certaines prestations.

# Affaires générales

## 1. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT À LA DÉFENSE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un correspondant à la Défense doit être désigné pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire propose de nommer M. Bernard AUBONNET.

Il demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature. Aucun candidat ne se déclare.

**Le Conseil Municipal désigne Bernard AUBONNET en tant que correspondant à la Défense. (Votants : 18, Pour : 18)**

## 2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS)

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit désigner des représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger au sein de la CLIS de l'usine d'incinération de déchets ménagers de Valezan.

Monsieur le Maire propose de nommer comme titulaire M. Paul BROCHE et comme suppléant M. Marin VIVET GROS.

Il demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature. Aucun candidat ne se déclare.

**Le Conseil Municipal désigne Paul BROCHE comme membre titulaire et Marin VIVET GROS comme membre suppléant pour siéger au sein de la CLIS de l'usine de Valezan. (Votants : 18, pour : 18)**

## 3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR UN BUREAU SITUÉ AU BÂTIMENT "LA VERDACHE"

Suite à la demande de l'association "Rucher des ALLOBROGES" de pouvoir bénéficier d'un local sur Macot La Plagne à usage de stockage de son matériel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur mettre à disposition le bureau situé au rez de chaussée du bâtiment "la Verdache" à Macot Chef Lieu.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention pour la mise à disposition dudit local pour la période allant du 01 juin 2008 au 31 mai 2009 à titre gratuit. (Votants : 18, pour : 18)**

## 4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR UN GARAGE SITUÉ SOUS LA SALLE HORS SAC A PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Société d'Aménagement de la Plagne pour disposer d'un local afin d'y entreposer des matelas de protection (pour les pistes de ski) lui appartenant.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition pour la période du 01 mai au 01 décembre 2008 le garage situé sous la salle hors sac à côté du bureau de la Police Municipale.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention pour la mise à disposition dudit garage pour la période mentionnée ci dessus à titre gratuit. (Votants : 18, pour : 18)**

## 5. CONVENTIONS D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC DES PRESTATAIRES D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la Commune passe une convention d'occupation privative du domaine public avec différents prestataires d'activités sportives et de loisirs de la station.

Il propose ainsi de mettre à disposition de

- la SARL El Pro, représentée par M. Eric LABOUREIX, deux terrains d'une surface totale de 4000 m<sup>2</sup> situés à Belle Plagne du 01 mai 2008 au 30 avril 2009 pour une redevance annuelle de 680 euros.

- la SDF BIOLLET ESPACE LOISIRS, représentée par M. Antoine JOUANNIC, un terrain d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup> situé à Plagne Centre du 01 mai au 30 novembre 2008 pour une redevance de 265 euros pour la période.



- le centre équestre Elevage de la Combe, représenté par M. Yves MESSIEZ, un terrain de 500 m<sup>2</sup> situé à Plagne Centre du 01 mai au 30 novembre 2008 pour une redevance de 160 euros pour la période.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer des conventions d'occupation privative du domaine public avec les prestataires cités ci dessus et dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)**

## **6. CONVENTION POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE L'ALPAGE DE BOZEL**

Marin VIVET GROS rappelle que chaque été, la Commune de Macot La Plagne met à disposition de la Commune de Bozel des ressources en eau sur l'alpage de Bozel. Une convention organisant les conditions et modalités d'utilisation doit être signée entre les deux communes.

Paul BROCHE souhaite ajouter dans la convention que l'alpage de la Forclaz est prioritaire en cas de pénurie d'eau.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et donne son accord pour ajouter le point cité ci dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

## **7. MOTION DE SOUTIEN POUR LA DÉFENSE DE L'HÔPITAL DE MOUTIERS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre Hospitalier de Moûtiers fait face à des difficultés financières qui devraient se traduire par des fermetures, en intersaison des urgences, la nuit, les week end et jours fériés et par la réduction du nombre de lits en chirurgie ainsi que du nombre de médecins.

Il propose au Conseil Municipal de marquer le soutien de la Commune de Macot La Plagne pour le maintien des services hospitaliers tant que la nouvelle unité avec l'hôpital d'Albertville n'est pas construite et propose que la Commune adhère au "collectif de défense et de développement de l'hôpital public de Moûtiers".

**Le Conseil Municipal décide de marquer son soutien pour la défense de l'hôpital de Moûtiers. (Votants : 18, pour : 18)**

## **8. MOTION DE SOUTIEN AU 7ÈME BCA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 7ème BCA fait parti des bataillons et régiments qui devrait être supprimés d'ici à 2010 dans le projet de réorganisation militaire au niveau national.

Le 7ème BCA est d'une grande importance pour toute l'économie et la vie de Bourg Saint Maurice et de ses environs et essentiel en matière de sécurité du fait de notre situation régionale (recherche de blessés en Montagne ou encore aide aux services communaux en cas de crise).

Le bataillon est fortement présent au sein de la commune de Bourg St Maurice, car il compte 1200 militaires, 2200 personnes soit 350 familles dont plus de 500 enfants scolarisés. Ainsi la disparition du 7ème BCA aurait pour conséquence de déstabiliser d'autres services publics locaux tout aussi essentiels pour la vie de la vallée tels que les écoles ou l'hôpital sans parler des commerces.

Monsieur le Maire précise que l'association des Maires de Tarentaise Vanoise a décidé d'adresser au Ministre de la Défense une motion de soutien pour le maintien du 7ème BCA.

**Le Conseil Municipal décide de marquer son soutien pour le maintien du 7ème BCA. (Votants : 18, pour : 18)**

# **Finances et ressources humaines**

## **1. GRATUITÉ DES TENNIS DU CHEF LIEU**

Laurent BOCH explique au Conseil Municipal que les recettes générées par les locations des courts de Tennis sur Macot chef lieu ne suffisent pas à justifier l'emploi d'un agent chargé de la gestion des tickets pour la saison estivale.

De ce fait, il a été proposé d'instaurer la gratuité des courts de Tennis du Chef Lieu à compter de la saison d'été 2008.

Un planning d'inscription a été mis en place pour une meilleure gestion de l'utilisation des courts.

**Le Conseil Municipal approuve l'accès gratuit de ces équipements communaux. (Votants : 18, pour : 18)**

## 2. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Compte tenu que la Commune emploie plus de 50 salariés, Monsieur le Maire explique qu'un Comité Technique Paritaire (CTP) doit être créé au sein de la Collectivité.

Le CTP est un organisme composé de 3 à 5 membres représentants les élus et 3 à 5 membres représentants le personnel (et autant de suppléants) qui sont élus pour toute la durée du mandat. Les représentants du personnel sont élus par leurs collègues au scrutin de liste avec représentation proportionnelle (élection le 6 novembre 2008). Les représentants de l'employeur sont désignés par le Maire par arrêté.

Ce comité intervient notamment lors de modifications du temps de travail ou des horaires de certains services, de questions relatives au règlement intérieur et de questions d'hygiène et sécurité...mais en aucun cas sur les dossiers individuels des agents.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de représentants titulaires à 4 (soit 4 pour le personnel et 4 pour la collectivité).

Ensuite, il demande si des conseillers municipaux sont intéressés pour faire acte de candidature.

Se proposent :

En titulaire : Richard BROCHE, Sylvie MAITRE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET et Robert AS-TIER.

En suppléant : Ginette REBUFFET, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL et Jean Luc BROCHE. Aucun autre candidat ne se déclare.

**Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre de représentants titulaires et suppléants à 4 et désigne les personnes citées ci dessus comme représentants de l'employeur. (Votants : 18, pour : 18)**

## 3. CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX A TEMPS NON COMPLET

Sylvie MAITRE rappelle que la garderie du Chef Lieu accueille en moyenne 15 enfants par jour, et que ce service est donc nécessaire. Elle insiste par ailleurs sur la nécessité de renouveler le poste des deux agents animant cette garderie, s'agissant de la sécurité des enfants.

Ces agents assurent également la cantine scolaire, ainsi que la rentrée et la sortie des classes. Afin de pérenniser ces postes, Sylvie MAITRE propose de nommer les deux agents actuellement en poste sur un grade ne nécessitant pas l'obtention d'un concours soit :

- au grade d'Adjoint Territorial d'Animation pour un temps non complet dans la limite de 24h hebdomadaires maximum.

**Le Conseil Municipal décide de la création de ces postes dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

## 4. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER À LA CRÈCHE MUNICIPALE

Vu le nombre d'inscriptions pour l'été nettement supérieur aux prévisions initiales et notamment en effectif "Bébé", Sylvie MAITRE explique qu'il est nécessaire de recruter un agent titulaire du BAFA afin de renforcer l'équipe de la crèche municipale "les P'tits Bonnets" à Plagne Centre.

Elle propose ainsi de créer un poste d'adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 35h pour la période du 08 juillet 2008 au 31 août 2008.

**Le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation dans les conditions énoncées ci dessus. (votants : 18, pour : 18)**

## 5. TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la transformation des postes suivants (avancement de grade) :

- Transformation de deux postes d'Adjoints Techniques de 1ère classe en deux postes d'Adjoints Techniques Principaux de 2ème classe.

- Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe en un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe.

**Le Conseil Municipal approuve la transformation de ces postes. (votants : 18, pour : 18)**

## 6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION INTERVALLES POUR 2008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'association Intervalles d'emmener les résidents de la Maison de retraite d'Aime (EPHAD) en voyage et par conséquent propose de lui apporter un soutien financier sous forme de subvention.

**Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association Intervalles pour 2008. (Votants : 18, pour : 18)**

## 7. AIDE EN APPUI AUX OPERATIONS SYLVICOLES

Jean Luc BROCHE présente au Conseil Municipal les travaux en forêt proposés par l'Office National des Forêts pour l'année 2008 :

- Nettoyement et dépressage des semis naturels pour un montant estimatif de 24 216,12 euros HT.

Il explique que ces travaux sont subventionnables auprès du Conseil Régional et sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander une subvention auprès de ce dernier.

**Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables. (Votants : 18, pour : 18)**

# Urbanisme

## 1. FIXATION DU PRIX DU M<sup>2</sup> SHON

Pierre OUGIER explique que la commission urbanisme a souhaité fixer le prix de vente du terrain dont la Commune est propriétaire à des prix différents en raison de la destination des projets.

Les propositions sont :

- 50 euros/m<sup>2</sup> SHON pour les hôtels 3\*, 150 euros/m<sup>2</sup> SHON pour les hôtels 2\*, 200 euros/m<sup>2</sup> SHON pour les commerces, 300 euros/m<sup>2</sup> pour les Résidences de Tourisme 3\* et 4\*.

La commission urbanisme souhaite appliquer une majoration de 400% à ces prix en cas de dépassement par le promoteur de la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) conclue dans la promesse de vente initiale.

Monsieur le Maire propose un tarif intermédiaire si la modification est prévue en amont de la construction.

Sylvie MAITRE se demande s'il est utile de mettre en place un tarif intermédiaire puisqu'en cas de modification de SHON avant la construction, le promoteur devra présenter un permis modificatif. Dans ce cas, la Commune a la possibilité de refuser ou d'accepter cette modification et implicitement d'accepter un dépassement des m<sup>2</sup> de SHON initiaux.

**Le Conseil Municipal approuve les tarifs énoncés ci dessus et indique qu'une majoration de 400% sera appliquée en cas de dépassement par le promoteur de la SHON prévue initialement. (Votants : 18, pour : 18)**

## 2. INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES - COTE D'AIME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) de Haute Tarentaise a déposé un dossier en Mairie sur le projet d'installer un centre de stockage de déchets inertes (décharge de terre) sur le territoire de la Côte d'Aime.

Il explique que la Commune doit émettre un avis sur cette demande.

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier présenté. (Votants : 18, pour : 18)**

## 3. EXERCICE DU DROIT DE PRIORITÉ

Pierre OUGIER explique que l'Etat va vendre des biens vacants sur la Commune.

Ces biens (parcelles) proviennent de successions non réglées et pourraient intéresser la Commune pour réaliser des échanges.

Il propose à la Commune d'exercer son droit de priorité à l'encontre de ces parcelles.

**Le Conseil Municipal accepte d'exercer son droit de priorité à l'encontre de parcelles de terrains de diverses natures représentant une surface de 9 078 m<sup>2</sup> pour un montant total de 5 440 euros. (Votants : 18, pour : 18)**

## 4. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pierre OUGIER rappelle qu'il existe un Droit de Prémption Urbain depuis 1990, renforcé en 1996, qui permet à la Commune de préempter certains biens en cas de projet. Pierre OUGIER rappelle que lors d'une préemption, la Commune se substitue à l'acquéreur. Il propose de le réactualiser par rapport au niveau du Plan Local d'Urbanisme mis en place dans le cadre de la loi SRU (solidarité Renouvellement Urbain).

**Le Conseil Municipal décide de maintenir un Droit de Prémption Urbain renforcé sur les secteurs U et AU du Plan Local d'Urbanisme. (Votants : 18, Pour : 18)**

## 5. PROROGATION PROMESSE DE VENTE POUR LE PROJET LOUNGE PARK HÔTEL À PLAGNE VILLAGES

Pierre OUGIER rappelle le projet de réalisation d'un hôtel à Plagne Villages et la promesse de vente qui avait été signée entre M. Eric LEDEUX, représentant de la société "SARL LPH" et Monsieur le Maire.

Cette promesse de vente est arrivée à expiration le 31 mars 2008, et M. LEDEUX sollicite la commune pour sa prorogation.

Monsieur le Maire ajoute que la société s'engage à commencer les travaux le 31 mai 2009 pour une livraison le 31 décembre 2010.

Avant de prendre toute décision, Robert ASTIER souhaite faire quelques remarques.

Le projet ayant été vendu à la société ARCOLIA, Robert ASTIER souhaiterait avoir ses garanties financières et connaître ses précédentes réalisations. Il précise que le site internet de cette société est un site d'architecture.

Ensuite, Robert ASTIER précise que dans le projet initial 86 places de stationnement couvert étaient prévues contre 56 actuellement, et 80 chambres prévues contre 112 actuellement. Il fait remarquer le différentiel important.

De même, la surface SHON a été augmentée passant de 5400 à 6225 m<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire ajoute que la prise en charge des moloks ou du chalet carton par la société LPH devra être ajoutée dans la convention d'aménagement et propose de demander une création de parking aérien qui sera remis ensuite à la collectivité.

Patrice MEREL demande qui prend en charge le déneigement en cas de réalisation d'un parking aérien.

Monsieur le Maire répond que le déneigement sera à la charge du promoteur.

Bernard AUBONNET demande si la modification des façades a été réalisée car le premier projet n'était pas très attrayant.

Richard BROCHE précise que le permis de construire a été accordé par la Commune avec ces façades et cette architecture. Il ne paraît pas dès lors envisageable de revenir sur cette question. Un permis de construire modificatif a été déposé mais ce point reste inchangé.

Compte tenu de ces interrogations, Richard BROCHE propose de ne pas signer la convention d'aménagement pour le moment mais demande au Conseil Municipal d'accepter de proroger la promesse de vente jusqu'en mai 2009 car le permis de construire a été accordé.

Marin VIVET GROS se demande si la Commune ne doit pas lancer un nouvel appel à candidatures puisque le projet a été vendu.

Laurent BOCH et David ALLEMOZ posent la question de la légalité de proroger une promesse de vente alors que le projet a été transféré à une autre entité. Laurent BOCH ajoute qu'il a des craintes vis à vis des parkings.

Richard BROCHE a eu un rendez vous avec la nouvelle société qui a assuré que cet aspect serait respecté.

Robert ASTIER et Marin VIVET GROS souhaiteraient surseoir à cette délibération et attendre que la commune ait trouvé un cabinet d'assistance juridique afin de la guider.

Comme le côté esthétique de ce projet dérange une partie du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite rappeler que lors de l'appel à candidatures, aucun cahier des charges n'avait pas été précisément établi.

Yves BRIANCON fait remarquer que le permis de construire a été accordé donc que la commune est bloquée.

**Le Conseil Municipal accepte de proroger la promesse de vente. (Pour : 11, Contre : 7, Marin VIVET GROS + pouvoir Joël OUGIER SIMONIN, David ALLEMOZ + pouvoir Michel BORLET, Laurent BOCH, Patrice MEREL, Robert ASTIER)**

# Travaux

## 1. INTERRUPTION DE L'OPERATION "RESTRUCTURATION DE LA PLACE ALBERT PERRIERE"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude sur la restructuration de la Place Albert PERRIERE à Plagne Centre lancée par l'ancien mandat et effectuée par la Société d'Aménagement de La Savoie (Maître d'ouvrage délégué) et Passagers des Villes (architecte). Au vu du coût final annoncé par l'aménageur (20 millions d'euros environ au lieu des 10 millions euros initiaux), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de cette opération.

Il rappelle que la Commune a déjà payé 519 999 euros TTC en paiement du travail déjà effectué et restera propriétaire des études.

**Le Conseil Municipal décide d'interrompre l'opération de la restructuration de la Place Albert PERRIERE à Plagne Centre et charge le Maire de notifier cette décision à la SAS. (votants : 18, pour : 18)**

## 2. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE VIDEOSURVEILLANCE SUR LA STATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mandat précédent avait émis le souhait de mettre en place un équipement de vidéosurveillance sur la station suite à de nombreuses dégradations des biens publics et un sentiment d'insécurité des usagers.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat par l'intermédiaire du FIPD (Fond Interministériel de la Prévention et de la Délinquance).

Il propose donc de déposer auprès de la Préfecture de la Savoie un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre de la vidéosurveillance.

L'installation et l'implantation de ce système seront à définir ultérieurement.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Savoie. (Votants : 18, pour : 18)**

# Questions diverses

## Téléski de la Lovatière

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de Plagne 1800 et précise que la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) va réaliser une remontée mécanique reliant Plagne 1800 à Plagne Centre. Pour ce faire, la SAP sollicite l'autorisation de la Commune pour le démontage du téléski de la Lovatière dès cet été afin de pouvoir démarrer les travaux. Marin VIVET GROS demande si le démontage du téléski ne va pas porter préjudice au restaurant "Mère Grand".

Richard BROCHE présente au Conseil Municipal les chiffres de fréquentation du téléski donnés par la SAP :

- Téléski la Lovatière : 7800 personnes contre 96 000 personnes au télécable de Plagne 1800 et 75 000 personnes au téléski du dromadaire à Aime 2000.

De plus, la SAP s'est engagée à entretenir la route d'été pour garder un accès skieurs au restaurant.

David ALLEMOZ fait remarquer que l'UCPA se servait de ce téléski pour organiser leurs tests de fin de semaine.

De même, la SAP s'est engagée à leur réserver des créneaux sur le stade Jean Luc CRETIER et au Dromadaire (Aime 2000)

**A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le démontage du téléski dès à présent.**

# Informations

## CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 1er septembre à 19h30 en salle du Conseil, Mairie de Macot la Plagne.

## MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal, pour information, la liste des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros) depuis le dernier Conseil Municipal.



## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2008

N° PC et DP	DEMANDEUR	ADRESSE	
PC07315008M1013	GENTIL Sébastien	Le Raffort 73210 Macot La Plagne	Aménagement des Combles
PC07315008M1014	OUGIER Clovis	La Fontaine 73 210 Macot La Plagne	Garage
PC07315008M1015	BERARD Yvon	Les Provagnes 73210 Macot La Plagne	Construction véranda

# Structures extérieures

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle rubrique est mise en place dans le compte rendu du Conseil Municipal qui informera les habitants sur les décisions prises et les projets en cours ou futurs des structures partenaires de la Commune tels que l'Office de Promotion de la Grande Plagne (**OPGP**), le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (**SIGP**), la Communauté de Communes du Canton d'Aime (**CCCA**) et la Maison du Tourisme (**MATO**).

## Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Monsieur le Maire désigne Yves BRIANCON comme porte parole du SIGP.

### STATION D'ÉPURATION

Yves BRIANCON rappelle le projet commun à Aime et Macot la Plagne : la mise aux normes de la station d'épuration (STEP).

Les travaux doivent commencer la semaine du 15 juillet 2008 et devraient être finis en 2010. Le coût de ce projet est de 16 millions d'euros.

La station d'épuration est subventionnée à hauteur 30% par l'Agence de l'Eau, 24% par le Conseil Général et 46% par la Collectivité. Il ajoute que la part de la collectivité va devoir être totalement supportée par les usagers puisque la Commune d'Aime dépasse 3 000 habitants et que dans ce cas là, aucune subvention n'est possible du budget général vers ce budget annexe.

Le comité syndical du SIGP du 8 juillet va choisir la banque qui aidera à financer ce projet et les mensualités seront alors connues.

### PISTE DE BOB

Les travaux de la couverture de la piste de bob devraient être réalisés normalement en août. Suite à des problèmes d'évaluation du matériel nécessaire, une majoration du prix a été demandée pour la couverture. Après de longues tractations, un arrangement financier a été trouvé avec l'entreprise mais les travaux ont pris du retard.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est important que l'entreprise finisse les travaux de couverture avant cet automne, sinon la piste de bob ne pourra pas fonctionner cet hiver puisque l'ancienne couverture a été démontée.

### RETENUE DES BLANCHETS

Yves BRIANCON explique que la retenue a été remplie au maximum de sa capacité mais qu'une fuite s'est déclarée (7l/seconde). Le niveau a été descendu petit à petit afin de trouver l'origine de la fuite qui se trouvait à 1 m20 du sommet.

Deux solutions se présentent :

- soit la retenue n'est pas remplie à son maximum
- soit des travaux sont effectués (dégarnir la digue pour réparer)

Pour l'instant, le SIGP est en attente des décisions des services de l'Etat.

### INFORMATION COMMISSION

Yves BRIANCON explique, qu'au sein du SIGP, deux commissions vont être créées :

- Eau/Assainissement/Finances présidée par M. Richard BROCHE, Président du SIGP
- Aménagement du Domaine Skiable (Tarif, Remontées mécaniques, Domaine Skiable, Pistes), présidée par Anthony FAVRE, Vice Président du SIGP et Maire de Bellentre.

Ces commissions seront plus tournées vers un travail direct sur les sites en partenariat avec les différents prestataires.

Richard BROCHE précise qu'un premier travail de réflexion se réalisera au sein des communes pour ensuite être amené au SIGP pour la finalisation.

### **Aménagement Domaine Skiable**

Richard BROCHE présente au Conseil Municipal les projets d'aménagement prévus dans l'im-médiat : Télésiège au départ de Plagne 1800 qui remplace le télésiège du Mélèze, Remontées mécaniques au départ de Plagne Village et de Plagne Soleil.

Bernard AUBONNET rappelle qu'un Plan Pluriannuel du Développement Touristique (PPDT), déposé en 2000, existe et qu'il serait intéressant de s'y appuyer pour les projets à venir.

Enfin, Richard BROCHE explique que la SAP va venir présenter au SIGP, mardi 8 juillet, son projet de Carte « PASS » skieur.

Suite à cette réunion, Monsieur le Maire fera un compte rendu au conseil municipal sur ce dispositif.

## **Communauté de Communes du Canton d'Aime**

Monsieur le Maire désigne Sylvie MAITRE comme porte parole de la CCCA.

Sylvie MAITRE présente les projets en cours à la Communauté de Communes.

- Réalisation d'un bâtiment "pôle social" (prévu pour 2009) regroupant les différents services sociaux.

- Prévu pour 2009 également, construction de la nouvelle crèche à Aime d'une capacité de 40 places. Les subventions seront perçues si les délais sont respectés.

- Transfert du Centre de Loisirs d'Aime à l'ancien camping de Villette. Il sera entièrement rénové et permettra d'accueillir les enfants du Canton hiver comme été. Cet espace sera mis à disposition par la Commune d'Aime à l'EAC moyennant un loyer de 6000 euros par an.

Sylvie MAITRE en profite pour aborder le sujet du CLSH de Macot. Elle explique qu'il va falloir penser "intercommunalité" et peut être à l'avenir arrêter le CLSH à Macot pour le transférer à la CCCA qui a la compétence enfance-jeunesse.

- Ecole de Musique : l'effectif est en constante augmentation, la CCCA est en train de chercher une solution pour trouver des nouveaux locaux (réalisation d'un nouveau bâtiment qui serait subventionné).

- Base de loisirs : une réflexion est lancée au niveau de la buvette car elle est pour l'instant difficile à exploiter par les gestionnaires (notamment en cas de mauvais temps).

Il est envisagé d'agrandir le bâtiment existant pour réaliser une salle de restaurant couverte, et remettre la cuisine aux normes.

Elle ajoute que si la collectivité se charge des travaux au lieu du délégataire, ceux ci pourront être subventionnés.

Richard BROCHE prend la parole pour rappeler que la CCCA, en partenariat avec l'OPGP, va organiser les Championnats du Monde de Canoë Kayak 2012 et donc quelques travaux de rénovation sont prévus sur l'allée verte.

Enfin, au niveau de l'environnement, une étude est en cours sur l'ensemble du canton pour la mise en place de moloks semi-enterrés.

Paul BROCHE demande les sources de financement de la CCCA pour tous ces projets.

Richard BROCHE explique que concernant les bâtiments du pôle social, de la garderie et de l'école de musique, la CCCA paye actuellement plusieurs loyers pour ces différentes prestations. Ainsi les mensualités de remboursement du prêt pour l'achat des locaux remplaceront les loyers payés actuellement.

Concernant le championnat du monde, des subventions sont envisageables et pour la base de loisirs, un loyer plus important sera demandé au gestionnaire.

Pour les moloks, ce type de tri permet 20% de frais de fonctionnement en moins sur la collecte.

## **Office de Promotion de la Grande Plagne**

Monsieur le Maire désigne Bernard AUBONNET comme porte parole de l'OPGP.

Bernard AUBONNET explique que lors du dernier conseil d'administration de l'OPGP, une présentation de la nouvelle campagne de promotion et de communication leur a été faite.

Pour cette année, la campagne se tourne plutôt vers Internet et moins vers une campagne publicitaire télévisuelle.

Il rappelle que l'année prochaine, la Plagne accueillera la coupe du monde de Freestyle.

Il a été envisagé de créer un centre d'entraînement pour ces disciplines mais une question financière se pose. En effet, il faudrait prévoir deux half pipes (un réservé aux champions).

Le coût d'un half pipe est de 230 000 euros à 250 000 euros.

Pour le moment, ce projet est à l'étude afin de voir s'il est subventionnable avant de prendre toute décision.

Bernard AUBONNET ajoute que le half pipe existant suffit largement pour les compétitions.

Les études en cours :

- la Prospective de La Plagne dans l'avenir sera présentée dans une prochaine réunion. Mais Bernard AUBONNET précise que cette dernière prend en compte les besoins de La Plagne pour l'avenir et notamment l'accueil des clients. (faiblesse de la station)
- Rénovation du parc immobilier de la station : Il explique qu'un nouveau label "Paradiski", commun aux stations de Arcs et de La Plagne, est en cours de réalisation. Le label "Clef vacances" a été "mis de côté" car trop lourd et trop difficile à mettre en oeuvre.
- Vélodateur : Il informe le Conseil Municipal que le Vélodateur qui était mis en place chaque été pour la montée de la Plagne (Départ : Mairie et Arrivée : salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre) a été abandonné car trop obsolète.

Il a été mis en place, par l'OPGP en partenariat avec la Commune de Macot, un nouveau système plus moderne (informatisé). La borne de départ se trouve au pied du bâtiment de l'OPGP et l'arrivée à la Salle omnisports Pierre LEROUX. Il ajoute que les autres commune du SIGP pourront s'équiper de la même façon, le système de gestion étant à l'OPGP. Bernard AUBONNET termine en informant le Conseil Municipal que l'OPGP travaille sur la relance d'un projet sportif au niveau du bobsleigh. Notamment, une rencontre avec la ville de Grenoble va être programmée les jours prochains pour envisager l'utilisation de la piste dans leur projet de candidature pour les Jeux Olympiques 2016.

## Commissions communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compte rendu des différentes commissions communales sera également fait.

### Commission Cadre de vie Environnement

Monsieur le Maire passe la parole à Ginette REBUFFET pour la présentation de la commission cadre de vie/environnement.

La visite sur site de Macot, Sangot, Bonnegarde a été réalisée sur deux samedis, le 30 mai et le 28 juin, (André BROCHE/Ginette REBUFFET) afin de faire le point sur les choses à améliorer. Une synthèse est en cours de préparation.

Il reste à visiter les hameaux de la montée de La Plagne.

Les visites sur sites de La Station ont été réalisées par l'ensemble des élus sur plusieurs samedis également.

Suite aux différentes visites des sites, il s'est avéré urgent d'améliorer la propreté en général.

La commission propose de joindre une information sur le traitement des déchets de chantier à tous les permis de construire et déclarations de travaux. La Commission demande la possibilité de prévoir l'intervention de la Police Municipale au début des travaux pour sensibiliser et informer.

Elle informe le Conseil Municipal que la Charte Nationale du Développement Durable a été signée en 2007. André BROCHE se propose d'en être le référent. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Elle ajoute qu'il faudra également créer un Comité Local de suivi de cette charte composé d'élus, de professionnels et de représentants du milieu associatif. Elle propose de le faire au prochain Conseil Municipal.

Les actions principales de cette charte dès cette année : Effectuer un diagnostic initial, programme d'un plan d'actions sur 10 ans et communication à la population.

Pour finir, elle informe le Conseil Municipal des problèmes de sécurité sur le sentier piétons "Plagne Bellecôte/Plagne Centre"

- au niveau de la traversée de la Carrière,
- avalanche de neige vers le Dou du Praz
- chemin trop étroit pour la chenillette en amont de la carrière.

### Commission Communication

Un magazine 2008 est prévu pour la fin septembre et un autre pour les fêtes de fin d'année.

Chaque adjoint a une page réservée, à préparer pour la fin août. Le site internet devrait être mis à jour d'ici cet automne. Les améliorations se feront plus tard.

# Manifestations... La Plagne

**10 au 13 août**

## Culture Plagne

### Un festival aux couleurs du Voyage

Culture Plagne vous offre pour cette édition 2008, un plateau exceptionnel d'auteurs, artistes et réalisateurs (nationaux et internationaux) de qualité.

**80 auteurs sous la Présidence de José Muñoz**

*Auteur exilé argentin, de renommée internationale, couronné par le Grand Prix de la Ville d'Angoulême 2007 et Président du Festival de la Bande Dessinée 2008*

**Invité d'honneur : Jacques Ferrandez**

**12,13, 14 août**

## Les 40 ans

### de la chapelle Oecuménique de Plagne Centre

La Plagne en Fête avec la Pastorale Diocésaine du Tourisme

**Pour les 40 ans de la chapelle oecuménique de la Plagne.**

3 jours d'animation Enfants/Adultes

En soirée - diverses compositions :

- Le Quatuor à paroles - récits bibliques
- Prière de Taizé
- Au rythme de la foi : Troubadour de Dieu avec Jean DESCHAMPS

**15 août**

## Commémoration du Parachutage Plagne Centre

**10h30** Messe au monument aux morts

**11h15** Cérémonie commémorative

**17 août**

## Fête de l'Alpage

### Deu du Praz

En plein air. Fabrication de meule de beaufort, groupe folklorique, messe et bénédiction des troupeaux, animations diverses.

Possibilité de se restaurer sur place : repas savoyard.

Renseignements : Maison du Tourisme 04.79.09.02.01

# Informations...

## Ouverture de la Chasse

**14 septembre 2008 au 18 janvier 2009**

La chasse à tir est interdite les mardis et vendredis excepté les jours fériés (11 novembre)

# Recherche familles d'accueil

Le Lycée des métiers des services en Montagne "Ambroise CROIZAT" à Moutiers recherche pour les week ends en période scolaire (nuits du vendredi et du samedi) des familles susceptibles d'accueillir des élèves. (rémunération à voir avec les candidats).

Si vous êtes intéressés, veuillez écrire au lycée qui la transmettra aux familles intéressées.

adresse BP 21 244 avenue de la libération 73 604 Moutiers Cedex.

# Horaires d'été

## Salle OMNISPORTS

A partir du lundi 07 juillet 08 et jusqu'au vendredi 29 août 08 (inclus)

Du lundi au vendredi

10h/12h (09h00 en cas de besoin)

15h/19h (14h00 en cas de besoin)

Fermée samedi et dimanche

Permanence Mairie, mardi 09h00/13h00

## Bibliothèque La Plagne

A partir du lundi 07 juillet 08 et jusqu'au vendredi 29 août 08 (inclus)

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi

10h/12h et 15h/18h30

## Crèche La Plagne

A partir du lundi 07 juillet 08 et jusqu'au vendredi 29 août 08 (inclus)

Du Lundi au Vendredi : 8h30/17h30

# Manifestations... Macot La Plagne

**08 août 2008 - 21h00**

## Festival de Tarentaise (musique et art Baroque)

Eglise St Nicolas - Macot La Plagne

Programme de musique de France et d'Italie au 17ème siècle...

Monique ZANETTI (soprano)

Jean Marc AYMES (clavecin)

Renseignements et réservations : 04.79.38.83.12